

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE D'ALBE

Arrondissement
de Sélestat

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre Conseillers
élus : 11

SEANCE DU 1^{ER} MARS 2018

Convocation du : 20 février 2018

Nbre Conseillers
en fonction : 11

Le Maire : Dominique HERRMANN

Les Adjointes : Fabien DOLLE

Nbre Conseillers
présents : 8

Christine SENFT

MARTIN Francis

La conseillère : FAHRER Christelle, KLEIN Cathy

Les conseillers : LEDERMANN David et STRIEVI Manuel.

Absents excusés : BAUER David, BARTHEL Damien,
KARDOUH Abdessamad.

Début de séance : 19h30

M. le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers, énumère les absents excusés précise que M. KARDOUH a donné procuration à Francis MARTIN.

Le Maire passe à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18/12/2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du 18/12/2017.

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2017.

Le conseil prend connaissance du compte administratif du budget primitif de l'exercice 2017 présenté par le Maire. Le compte arrêté comme suit est approuvé et voté à l'unanimité hors de la présence du Maire celui-ci ayant quitté la salle du conseil.

<u>Section de fonctionnement</u> :	Recettes :	443 008.66
	Dépenses :	<u>386 728.15</u>
	Excédent :	56 280.51

<u>Section d'investissement</u> :	Recettes :	682 556.54
	Dépenses :	<u>589 524.29</u>
	Résultat :	93 032.25
Déficit d'investissement 2016 reporté :		<u>77 611.09</u>
Excédent 2017 :		15 421.16

Excédent 2017 : 71 701.67 €

Le Conseil approuve également à l'unanimité et en l'absence du percepteur, le compte de gestion 2017 identique au compte administratif 2017 du budget primitif.

3) **AFFECTATION DU RESULTAT 2017.**

Après avoir entendu et voté le compte administratif de l'exercice 2017 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017, le Conseil Municipal constate que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de 56 280.51 €
- Un excédent d'investissement de 15 421.16 €

Décide, à l'unanimité d'affecter ce résultat comme suit :

- C/001 recette d'investissement : 15 421.16 €
- C/002 recettes de fonctionnement : 56 280.51 €

4) **BUDGET 2018**

Le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif pour l'exercice 2018 et arrêté comme suit:

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement :	468 000€	468 000 €
Section d'investissement :	<u>250 300 €</u>	<u>250 300 €</u>
Résultat global	718 300 €	718 300 €

Après avoir entendu les explications du Maire concernant l'élaboration et le vote du budget primitif 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité le budget 2018.

5) **CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN.**

Monsieur le maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
- Conforter les filières courtes et d'excellence
- Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté par 8 voix pour et 1 voix contre

Vu le Code Général des collectivités locales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Sud ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

DECIDE

- d'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
 - les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
 - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
 - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention correspondante
- de charger Monsieur le maire de mettre en œuvre la présente délibération

6) PLUI.

Monsieur le Maire rappelle brièvement les différents points abordés lors des réunions du 19 janvier et du 15 février (communauté des communes). Tous les conseillers ont été destinataires du compte-rendu du 15 février 2018.

La communauté des communes de la Vallée de Villé transmettra à la mairie un plan tenant compte des discussions du 15 février ainsi que des décisions prises ce soir. Ce plan sera soumis à l'approbation du conseil lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Le conseil municipal, après discussion et délibération décide :

- ✚ De ne pas créer de zone Ac en raison notamment de la législation qui oblige les communes à financer les réseaux dès lors que le terrain se situe à plus de 100 mètres des réseaux existants. De plus, le conseil constate qu'en matière d'œnotourisme il y a suffisamment de possibilité de développement dans l'enveloppe urbaine actuelle.
- ✚ De privilégier le principe de non construction dans les zones naturelles.
- ✚ De ne pas modifier le zonage du centre Equivallée qui répond à ses besoins.
- ✚ De délimiter deux STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limitées) car il s'agit de tenir compte du bâti existant présent dans les zones naturelles. Sont concernées : l'ancienne maison forestière et la ferme « Ebba ». Ce classement permet l'adaptation et la réfection des bâtiments existants ainsi qu'une extension limitée à 200 m² y compris la surface du bâti existant.
- ✚ De supprimer les emplacements réservés suivants :
 - A5 entrée sud du village, terrains à acquérir pour élargir l'emprise publique
 - A7 concerne le réservoir d'eau pour la fontaine, la commune a acquise le terrain
 - A8 terrain contigu au cimetière, la commune est propriétaire de la parcelle.
- ✚ De l'inscription d'un nouvel emplacement réservé :
 - Sur la parcelle section 2 n° 120 d'une largeur de 4 mètres sur laquelle se trouve un ouvrage d'évacuation d'eau pluvial.

Concernant les demandes faites par les exploitants d'Albé, le Maire rappelle qu'il n'y a pour l'heure aucun projet réel ou abouti et que le PLUI est un document qui sera amené à évoluer.

7) EMPLACEMENTS RESERVES ET ACTES ADMINISTRATIFS.

Dans les années 2002 et 2009 la commune a acquise des biens dans le cadre des acquisitions gratuites ou à l'euro symbolique pour la réalisation d'emplacements réservés. Les délibérations autorisaient le Maire à signer les pièces relatives à ces acquisitions et notamment l'acte notarié. Cependant à ce jour le Notaire n'a toujours pas établi les actes de cessions, par conséquent ;

Vu que la commune a pris en charge tous les frais d'arpentages relatifs à ces cessions
Vu qu'il y a possibilité pour une commune de procéder à une cession par acte administratif
Vu qu'il y a lieu de régler rapidement ces cessions dans le cadre du PLUI

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- Procéder par acte administratif aux cessions gratuites ou à l'euro symbolique des parcelles suivantes :

NOM Prénoms	Section	N° parcelle	Contenance en ares
M. et Mme BIECHEL André	05	576	0.39
Mme KUBLER Céline	05	561	0.02
M. et Mme SCHMITT Christian	05	574	0.48
M. et Mme GEIGER Rémy	03	271	0.03
	03	273	0.07
	03	275	0.06
Mme KUBLER-GEIGER Sandra	03	269	0.17
M. et Mme HEBERLE Eric	03	286	0.06
	03	287	0.87
	03	288	0.14
	03	289	1.80
	03	290	0.15
	03	291	1.53
	03	292	0.13
M. BAUER Francis	03	258	0.14

- D'intégrer ces parcelles dans le domaine privé de la commune
- De désigner M. Fabien DOLLE 1^{er} adjoint au Maire en qualité de représentant du conseil municipal et l'autorise à signer l'acte administratif.
- D'autoriser le maire à procéder à l'authentification de l'acte administratif relatif à ces cessions et à faire les démarches nécessaires pour l'inscription de ces biens au Livre Foncier.

8) **DIVERS**

La commission Transports-circulations douces de la Communauté de communes de la Vallée de Villé va engager une étude de faisabilité sur les différentes possibilités de mise en place de pistes cyclables dans la vallée. Pour ce faire elle souhaiterait que siège pour chaque commune un représentant. M. KARDOUH s'est porté volontaire.

Le maire informe les conseillers de l'inauguration des pylônes de Bernardvillé et d'Albé le mercredi 14 mars.

L'Oschterputz sera reconduit en 2018.

L'association de chasse d'Albé souhaite la mise à disposition d'environ 2 ha de forêt communale pour en faire des espaces couverts pour le gibier ainsi qu'un ensemencement des abords de nouveaux chemins.

Fin de séance à 22H30.